



Avis de passage aux fins de saisie vente

Par **marc 8484**, le **18/08/2009 à 14:26**

Bonjour,
Bonjour, je me permets de vous solliciter .
Je viens de recevoir une simple feuille de papier dans ma boîte aux lettres , ou est écrit "Avis de Passage aux fins de saisie vente " : je me suis présenté ce jour je me présenterai a nouveau sans autre avis a votre domicile , accompagné de Monsieur le commissaire de police , ou d'un officier ... afin de saisir vos meubles .
Je vous conseille de venir a l'étude afin de trouver une solution . Compte urgent .
Je dois a peu pres la somme de 3000Euros , et je n'ai guère cette somme .
Etant tres angoissé , est ce que je risque une saisie immediate ? Je n'avais rien reçu depuis des mois . Merci d'avance pour vos reponses

Par **Kalghard**, le **18/08/2009 à 14:41**

Bonjour,
Il s'agit donc du papier d'un huissier c'est exact ?
Et bien le mieux dans votre situation serait de vous présenter à l'étude et de manifester à l'huissier toute votre bonne volonté pour payer et essayer d'obtenir un délai .
Cependant s'il en est arrivé à la saisie c'est que vous avez du repousser ses propositions pendant un certains temps ou bien les ignorer.
Si toutefois cette affaire dure depuis longtemps et que l'huissier refuse de vous donner un nouveau délai, dans ce cas oui vous risquez une saisie.
Cordialement

Par **marc 8484**, le **18/08/2009 à 14:48**

Merci pour cette reponse rapide .
Oui, il s'agit bien d'un papier d'huissier, mais je n'ai pourtant rien reçu avant cela . Y-a til un délai pour cette procédure a ce stade ? Merci pour

votre réponse , sans vouloir abuser de votre temps rnCodialement

Par **Kalghard**, le **19/08/2009** à **10:15**

Bonjour,rnrnEst ce que au moins vous étiez au courant que vous deviez cette somme ?rnrnConcernant la saisie si l'huissier est déjà passé pour saisir et a laissé un courrier, il peut repasser n'importe quand. rnrnAprès j'avoue ne pas trop savoir pour tout ce qui est délai.

Par **Solaris**, le **20/08/2009** à **00:20**

Bonjour, rnrnIl n'y a aucun délai si ce n'est pour l'huissier l'organisation du rendez vous avec le serrurier et les témoins.rnDonc appelez l'étude dans les plus brefs délais car vous avez raison de vous inquiéter.

Par **mdcramos**, le **11/02/2013** à **21:37**

bonjourrnj'ai héberger un ami qui a une saisie vente à mon adresse, je voudrais savoir si l'huissier à le droit de saisir mes biens